

La Lettre du SNUDE

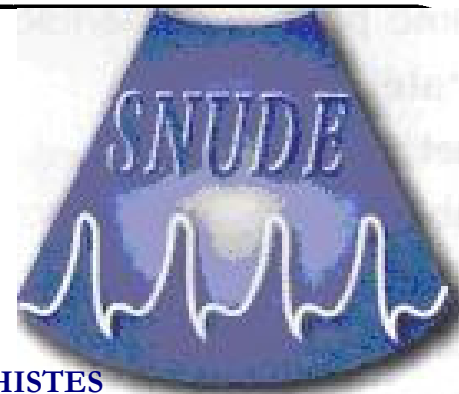
Bimestrielle

ISSN464.2394

Président d'Honneur: Ch. DELATTRE - 59 Hazebrouck
 Président: Philippe KOLF - 77 Meaux
 Vice-président: Roger BESSIS - 75 Paris, Marc CONSTANT - 59 Aubers
 Secrétaire Général : Philippe DREVON - 42 Roanne
 Trésorier: Yves ALIBERT - 37 Joue les Tour
 Secrétaire Général Adjoint: Éric LEFEBVRE - 41 Vendôme
 Trésorier Adjoint: Marc ALTHUSER - 38 Grenoble

SYNDICAT NATIONAL DE L'UNION DES ECHOGRAPHISTES

79 , rue de Tocqueville - 75017 Paris



Le mot du Président Ph Kolf (13/08/2001)

Mattéï a retiré son amendement, Guigou et Kouchner ont clairement dit qu'ils étaient d'accord pour légiférer le plus vite possible. Tout cela me va assez bien. Ils ne feront plus marche arrière. A nous d'être vigilants.

Le discours de Kouchner de ce matin à l'assemblée reprenait des mots que je lui avais dit la veille, notamment "ils sont bons, alors on voudrait qu'ils soient parfaits". Cela m'a montré que le message était passé. En particulier le fait de l'absence de faute établie de façon claire dans l'un des dossiers jugés l'a clairement impressionné. Il a bien insisté sur notre performance et nos démarches qualité (il a un peu tordu mes propos quant à nos performances de dépistages des cardiopathies mais ce n'est pas bien grave). Il sait que sans des mesures urgentes, nous allons disparaître. Il sait qu'il ne s'agit pas d'une grève.

Hier soir, Kouchner a clairement dit que nous aurions notre texte de loi. Il veut reconstruire l'image de l'échographie obstétricale. Il nous propose de constituer un « comité national technique de l'échographie de dépistage anténatal », présidé par le Pr Henrion auquel participeraient les présidents de la FNMR, de la SFR, du CFEF, du SNUDE, Yves Ville comme représentant des PU PH GO, un praticien compétent en santé publique, un membre du conseil national de l'ordre et un représentant d'usagers. Les objectifs de ce comité, fixés par le ministre, sont de « promouvoir une politique de l'assurance qualité de l'échographie de dépistage et de développer une stratégie d'information du public quant à l'intérêt et aux limites actuelles de cet examen » .

Tous les moyens nécessaires au sauvetage de l'écho libérale devraient être mobilisés. A nous de travailler.

ÉCHOGRAPHIES OBSTÉTRICALES

LE SNUDE N'APPELLE PAS A LA GREVE.

Dans ce temps où tant de banderolles défilent dans les rues de Paris et des métropoles de province, notre mot d'ordre paraît incongru. Madame Guigou répète ses

arguments qui ne nous convainquent pas et nous descendons pas casser des vitrines ? Mais, il ne faut pas céder à la panique.

Dans ce tohu-bohu de fin d'année, que fait le SNUDE ? Les appels à la grève fusent et le SNUDE reste de marbre ? On peut lire ici ou là que depuis l'affaire Perruche personne n'a bougé, qu'il est temps de mener une action forte pour obtenir une loi qui nous protégera. Pour la sixième fois en un an un amendement a été proposé au vote des députés pour que nul ne puisse se prévaloir d'avoir subi un préjudice du fait de sa naissances.

ET LE SNUDE N'APPELLE TOUJOURS PAS À LA GREVE !

Nous avons émis que nous pourrions conseiller à nos adhérents de cesser la pratique de l'écho obstétricale le 01/01/02, nous levons au moins momentanément la menace, il y a pour cela plusieurs raisons

1 ° Nous avons été reçus, en compagnie du CFEF, par le Ministre de la Santé B. Kouchner ou ses conseillers en charge des relations avec les praticiens libéraux, ou en charge de santé publique, de même que par une conseillère de Madame la Ministre de l'emploi et la solidarité. Des groupes de travail sont formés non pas pour rechercher une immunité que nous ne demandons pas, mais d'une part pour engager une étude sérieuse sur l'écho obstétricale et d'autre part pour borner les notions de faute et d'information à donner aux parents : de ces deux items découlent la judiciarisation et par conséquent la hauteur de la prime d'assurance.

2° Parce que si rien n'est fait, il n'y aura pas besoin de grève pour que l'écho obstétricale cesse. La pesanteur du risque judiciaire, la dérive vers des diagnostics positifs par excès et le taux des primes d'assurance ou le défaut même des assureurs, tout cela nous contraindra à fermer nos cabinets. Le ministère le sait et s'en émeut, pas seulement pour la survie de nos cabinets mais aussi pour une préoccupation de santé publique, et probablement, même si ce n'est pas formulé, parce que ce n'est pas le moment de se mettre à dos les 1 500 000 futurs parents annuels. On est conscient chez les politiques qu'il ne faut pas perdre maintenant les avancées du diagnostic anténatal. Il faudrait une nouvelle génération, soit 10 ans, pour rattraper la situation.

Le moratoire proposé par Ségolène Royal pourrait être une solution d'attente mais nous ne pouvons rester dans l'incertitude, nous devons à la fois travailler avec les ministères et maintenir la pression. Notre travail de fond nous a déjà rapporté deux éléments positifs d'importance : par l'intermédiaire du Bureau Central de Tarification le ministère s'engage à plafonner les primes et à obliger un assureur qui refuserait deux fois un contrat, à l'accepter; de plus suite à l'engagement gouvernemental le Sou Médical a tenu sa promesse de ne pas modifier sensiblement les primes qui tombent à échéance, certains l'ont déjà constaté; son attitude peut changer si les décisions ne sont pas prises le 8 janvier. Le deuxième élément, acquis par Philippe Kolf et Roger Bessis auprès de Claude Evin, est la modification du délai de prescription, actuellement à 48 ans pour les libéraux et 4 ans pour les hôpitaux, qui passerait à 10 ans pour tous les organismes (reste à préciser si ces 10 ans commencent à la date de l'examen, à la naissance ou à la majorité). Notre force de pression c'est notre fin certaine en l'absence de mesure gouvernementale. Les politiques ne supportent pas cette idée et les médias aiment trop les cataclysmes pour ne pas en parler : jamais on a tant écrit sur l'échographie dans les journaux et vu tant d'échographistes à la télévision. Notre troisième force : c'est la population des futurs parents.

Vous avez été très nombreux à distribuer des lettres à adresser aux députés et leur effet est très important. Les élus de tout bord et les parents ont compris le problème, **BRAVO.**

Restons optimistes, mais vigilants, très vigilants mais constructifs.

INTERPRETATION DU NON-VOTE DU 13/12

Le gouvernement a suspendu le vote de l'amendement Mattei : il ne se couvre pas de gloire! Mais la belle affaire ! cet amendement ne réglait que peu de problèmes, et pas les plus immédiats.

Trois interprétations possibles, deux optimistes et une pessimiste

- le gouvernement sentant que l'amendement de l'opposition allait passer (note optimiste), n'a pas voulu risquer de recevoir une leçon de la droite en début de campagne électorale. Il nous prive d'un signe fort de son attention pour nous, mais il n'y a pas de drame.

- le gouvernement choisit de mieux ficeler l'affaire (note encore plus optimiste) et de la faire voter à son compte en janvier (et ça marchera). A nous de refaire entendre nos revendications pour notre sauvegarde.

- note pessimiste : le gouvernement enterre l'affaire. Qu'il se méfie : les media nous montrent depuis mars qu'ils suivent l'affaire de près, et nous interrogent régulièrement.

FAUT-IL ADHERER AUX COLLECTIFS ?

Nous avons pris acte que des collectifs se sont créés, tardivement, puisqu'ils apparaissent en décembre alors que

nos appels datent de février. Le premier problème est qu'il y a des collectifs malgré l'unanimité pour dénoncer la situation intolérable. Ils n'ont pas de structure, pas de coordination. Agglomérats ponctuels, sans passé, ils n'ont pas plus d'avenir et le gouvernement en a bien conscience. Nous avons choisi de nous associer à la journée de travail collectif préparée pour le 5 janvier par Yves Ville : elle réunit des universitaires, des praticiens hospitaliers, des libéraux. Le mot d'ordre est de ranger son ego et ses couteaux. Tous les modes d'exercice de toutes les spécialités impliquées dans le diagnostic anténatal devraient être représentés, avec juristes et représentants des ministères. Sans doute une grande messe mais qui fera le point de la situation, listera les travaux en cours et établira des voies d'étude.

LE SNUDE

C'EST TOUTE L'ECHOGRAPHIE

L'écho obstétricale est toujours une grande dépense d'énergie et les événements en cours occultent le reste. Que les échographistes non obstétricaux nous le pardonnent. Nous n'oublions pas les chantiers en cours.

COUT DE L'ACTE.

La société Altao, chargée de l'étude nous a proposé un questionnaire pour établir une photo des cabinets tant pour l'activité que pour l'équipement. Il a été lu et analysé par l'ensemble du conseil d'administration. Il est apparu à tous qu'il était insuffisant . Des modifications seront proposées, en réunion avec Altao.

CCAM.

Des zones d'ombre persistent, et pas seulement en échographie. Une première simulation montre quelques disparités mal compréhensibles. L'UMESPE mène une enquête approfondie sur l'ensemble de la nouvelle nomenclature.

EURO

Au premier janvier le KE vaut 1,89 ; KE16=30,24; KE20=37,80; KE22=41,58; KE30=56,70; KE32=60,48; KE40=75,60; KE60=113,40

CONGRES

Le congrès de la SFAUMB se déroulera à Paris le vendredi 24 et le samedi 25 mai 2002. Il sera centré sur le musculaire et le digestif le premier jour, sur la gynéco-obstétrique le second jour.

DE L'INTERET DE FAIRE CONNAITRE SON ADRESSE ELECTRONIQUE

: en ces temps troublés vous souhaitez être informés rapidement de l'évolution de la situation. En l'absence de site SNUDE (cher et lourd à gérer, mais en préparation) l'envoi d'emails est le moyen rapide et peu couteux. Je vous invite à m'adresser un e-mail sur lequel vous inscrirez simplement SNUDE (et un mot de commentaire si vous le désirez) à phdrevon@wanadoo.fr

Syndicat National de l'Union Des Echographistes (SNUDE)

79 Rue de Tocqueville 75017 PARIS

Docteur Philippe DREVON

Secrétaire Général
72 Bd Baron du Marais
42300 ROANNE

Tél. 04 77 70 51 50

Fax 04 77 67 61 28

E-mail : phdrevon@wanadoo.fr

DERNIERE MINUTE, LE 21 / 12/01

Le SNUDE poursuit ses négociations avec les ministres, en association avec CFEF, FNMR, SFR, représentants des Gyn-Obs etc. Le 20/12 vers 23 heures un texte est mis au point avec assentiment des juristes ministériels. "- La personne née avec un handicap du à une faute médicale peut obtenir réparation de son préjudice lorsque l'acte fautif a causé le handicap ou en a permis l'aggravation. - Lorsque le handicap n'a pas été décelé pendant la grossesse en raison d'une **faute** médicale, les parents peuvent demander une **indemnité** pouvant contribuer à la charge liée au handicap. Cette indemnité ne se substitue pas à la solidarité nationale. Elle est versée sous la forme d'une rente attribuée durant la vie de la personne handicapée ou en capital si son intérêt le justifie.

***** Définitions :**

Faute = faute grave au sens judiciaire (travail pour préciser en cours)

indemnité des parents = seulement des parents pas d'indemnisation du handicap

délai de prescription : actuellement de 48 ans, il n'y a aucun espoir qu'il soit ramené à moins de 28 ans (majorité + 10)

Nomenclature : RV pris avec responsable de nomenclature au ministère.

Le Sou qui retenait ses augmentations de tarif en attendant une législation adaptée, n'a pas voulu attendre plus et a fixe la prime pour écho obst à 25 000 Frs environ pour 2002. Nous lui demandons de réviser sa position à la lumière de ce projet législatif.

Le SNUDE s'associe à la journée du 05/01 (organisée par le Pr Y Ville) amphi N°3 Hal Necker de 10 à 16 H.

Le CA du SNUDE a pris connaissance du texte établi lors des négociations avec le ministère et, pour affirmer sa volonté de le voir approuvé et voté par l'Assemblée Nationale, a décidé à la majorité, de demander à ses adhérents de ne plus prendre de nouveau rendez-vous d'écho obst à partir du 01/01/02. Chacun est bien entendu libre de prendre l'attitude qui lui semble la plus adaptée. Le SNUDE recommande à ceux qui cessent le travail ou qui ne prendront plus de rendez-vous, de diriger les demandes vers l'hôpital le plus proche (recommandation de l'Ordre des médecins) et à ceux qui continueront, de ne pas augmenter leur cadence de travail.

***** **MEILLEURS VOEUX** *****